



## Le prix de journée lié à l'hébergement

Fixé annuellement par le Conseil départemental du Loiret, il est intégralement à la charge du résident. Il recouvre l'ensemble des prestations d'administration générale, de restauration, d'entretien et d'animation de l'établissement.



## Le tarif lié à la dépendance

Il s'ajoute au prix à la journée et est également fixé par le Conseil départemental.

Il recouvre l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Il varie en fonction du niveau de dépendance du résident, évalué par les médecins de l'établissement à son arrivée et au cours de son séjour.



**Le tarif global pour l'hébergement et la dépendance est payable mensuellement, à terme échu.**



## Quelles aides financières sont possibles ?

Sous conditions de ressources, les résidents peuvent bénéficier de l'Aide sociale à l'hébergement et de l'Allocation au logement social (ALS).

Le niveau de dépendance du résident ouvre, quant à lui, des droits à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Une assistante sociale est à la disposition des résidents et de leurs proches pour apporter conseils et aide dans les démarches administratives et sociales ; ses coordonnées sont disponibles dans l'annuaire intégré au Livret d'accueil.

Les tarifs sont communiqués avant l'entrée du résident avec le contrat de séjour. Ils sont également affichés et régulièrement mis à jour au niveau de l'accueil de l'établissement.

## Les frais liés aux soins

Ils sont directement versés à l'établissement sous forme d'une dotation annuelle et couvrent les prestations médicales et paramédicales nécessaires à la prise en soins des personnes résidant dans l'établissement.